

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 24 décembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1835008A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 18 décembre 2018 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par des inondations et coulées de boue, des mouvements de terrain, des inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, des inondations par remontées de nappe et des vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 décembre 2018.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile*  
*et de la gestion des crises,*  
J. WITKOWSKI

*Le ministre de l'économie*  
*et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur « assurances »,*  
L. CORRE

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le sous-directeur,  
F. DESMADRYL*

*ANNEXES*

**ANNEXE I**

**Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

*Inondations et coulées de boue du 7 juin 2018*

Commune de Villieu-Loyes-Mollon.

*Inondations et coulées de boue du 8 août 2018*

Commune de Lescheroux (1).

**DÉPARTEMENT DE L' AISNE**

*Inondations et coulées de boue  
du 27 janvier 2018 au 29 janvier 2018*

Commune de Trélou-sur-Marne.

**DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

*Inondations et coulées de boue du 26 juillet 2018*

Commune d'Entrevaux (2).

**DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues  
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Communes de Cagnes-sur-Mer (1), Saint-Laurent-du-Var (1), Villeneuve-Loubet (2).

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON**

*Inondations et coulées de boue du 7 août 2018*

Commune de Conques-en-Rouergue.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 20 janvier 2018 au 21 janvier 2018*

Commune de Capelle-Bonance (La) (1).

**DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

*Inondations et coulées de boue du 9 août 2018*

Communes d'Auriol, Lambesc, Rognes (1), Sénas.

*Inondations et coulées de boue du 7 octobre 2018*

Commune de Martigues (2).

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS**

*Inondations et coulées de boue du 28 mai 2018*

Commune de Courtonne-la-Meurdrac (1).

**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE***Inondations et coulées de boue du 10 octobre 2018*

Commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure (1).

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE***Inondations et coulées de boue du 6 mai 2018*

Commune de Laguenne.

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME***Inondations et coulées de boue du 9 août 2018*

Communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1), Tulette.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR***Inondations et coulées de boue  
du 4 juin 2018 au 5 juin 2018*

Commune de Tréon (2).

*Inondations et coulées de boue  
du 10 juin 2018 au 12 juin 2018*

Commune de Villemeux-sur-Eure.

*Inondations et coulées de boue  
du 11 juin 2018 au 12 juin 2018*

Commune de Tréon (3).

*Inondations et coulées de boue du 13 juin 2018*

Commune de Saint-Lubin-des-Joncherets.

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD***Inondations et coulées de boue  
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Commune d'Ota.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE***Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues  
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Commune de Cagnano (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 15 octobre 2018 au 16 octobre 2018*

Commune de Taglio-Isolaccio.

*Inondations et coulées de boue  
du 15 octobre 2018 au 17 octobre 2018*

Commune de Valle-d'Orezza (4).

*Inondations et coulées de boue du 16 octobre 2018*

Communes de Monacia-d'Orezza (6), Novale (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 16 octobre 2018 au 17 octobre 2018*

Communes de Parata (2), Perelli (2), Piazzole (2), Rapaggio (3), Stazzona (3), San-Damiano (1).

*Inondations et coulées de boue du 29 octobre 2018*

Commune de Rogliano.

*Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> novembre 2018*

Commune de Biguglia.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 30 mai 2018*

Commune de Paulhac (1).

*Inondations et coulées de boue du 5 juin 2018.*

Commune de Flourens (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 15 juillet 2018 au 16 juillet 2018*

Commune de Mauressac (3).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 20 février 2018 au 22 février 2018*

Commune d'Ore (2).

**DÉPARTEMENT DU GERS***Inondations et coulées de boue du 27 mai 2018*

Commune de Saint-Georges (2).

*Inondations et coulées de boue du 30 mai 2018*

Commune de Juilles (3).

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018*

Commune de Saint-Créac.

*Inondations et coulées de boue  
du 11 juin 2018 au 12 juin 2018*

Commune d'Escornebœuf (3).

*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2018*

Commune de Marsolan.

**DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT***Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 28 février 2018 au 2 mars 2018*

Communes de Frontignan (1), Lattes (1).

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE***Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018*

Commune de Saint-Ismier.

**DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 6 juin 2018*

Commune de Tonneins.

**DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE***Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Commune de Saint-Germain-des-Prés.

**DÉPARTEMENT DE LA MARNE***Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018*

Commune de Vézier (Le) (1).

**DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE***Inondations et coulées de boue du 9 juin 2018*

Commune de Contest (1).

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Commune de Brains-sur-les-Marches (1).

*Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> juillet 2018*

Commune de Contest (2).

**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE***Inondations et coulées de boue du 24 mai 2018*

Commune de Bislée.

**DÉPARTEMENT DU NORD***Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2018*

Commune d'Auberchicourt (1).

**DÉPARTEMENT DE L'ORNE***Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018*

Commune de Neauphe-sur-Dive (2).

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS***Inondations et coulées de boue du 31 mai 2018*

Commune de Chocques (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 25 janvier 2018 au 27 janvier 2018*

Commune de Beaurains.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 12 avril 2018*

Commune d'Harnes (1).

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES***Inondations et coulées de boue  
du 12 juin 2018 au 13 juin 2018*

Commune de Chelle-Debat.

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES***Inondations et coulées de boue  
du 14 octobre 2018 au 15 octobre 2018*

Commune de Caudiès-de-Fenouillèdes (2).

*Inondations et coulées de boue du 15 octobre 2018*

Commune de Tautavel.

**DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME***Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 15 janvier 2018 au 5 février 2018*

Commune d'Elbeuf (2).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 30 janvier 2018 au 4 février 2018*

Communes de Tourville-la-Rivière (1), Val-de-la-Haye (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 31 janvier 2018 au 2 février 2018*

Commune de Mesnil-sous-Jumièges (Le) (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 31 janvier 2018 au 5 février 2018*

Commune de Grand-Quevilly (Le) (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 31 janvier 2018 au 6 février 2018*

Commune de Canteleu (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 1<sup>er</sup> février 2018 au 6 février 2018*

Commune de Saint-Étienne-du-Rouvray (1).

**DÉPARTEMENT DES YVELINES***Inondations et coulées de boue du 10 mars 2018 au 11 mars 2018*

Commune de Maulette.

**DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES***Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Commune de Voulmentin (1).

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME***Inondations et coulées de boue du 28 mai 2018*

Commune de Flesselles (1).

*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2018*

Commune de Cartigny (2).

**DÉPARTEMENT DU TARN***Inondations et coulées de boue  
du 14 octobre 2018 au 15 octobre 2018*

Commune d'Aiguefonde.

*Inondations et coulées de boue du 15 octobre 2018*

Communes de Burlats, Sémalens, Viviers-lès-Montagnes.

**DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 2 juin 2018*

Commune de Montgaillard.

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018*

Communes de Castelmayran, Gariès, Goas, Mansonville.

*Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2018*

Communes de Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Esparsac, Garganvillar, Saint-Aignan.

*Inondations et coulées de boue du 20 juillet 2018*

Communes de Castelmayran, Marsac, Montgaillard.

**DÉPARTEMENT DU VAR***Inondations et coulées de boue  
du 10 octobre 2018 au 11 octobre 2018*

Commune de Cannet-des-Maures (Le) (2).

*Inondations et coulées de boue du 29 octobre 2018*

Communes de Montferrat (1), Roquebrune-sur-Argens, Trans-en-Provence.

*Inondations et coulées de boue du 31 octobre 2018*

Commune de Cannet-des-Maures (Le) (3).

*Inondations et coulées de boue du 31 octobre 2018 au 1<sup>er</sup> novembre 2018*

Communes d'Entrecasteaux (2), Salernes (2), Saint-Antonin-du-Var (3).

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE***Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018*

Communes de Grigny, Savigny-sur-Orge.

*Inondations et coulées de boue  
du 10 juin 2018 au 12 juin 2018*

Commune de Champlan.

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Commune de Palaiseau.

*Inondations et coulées de boue  
du 11 juin 2018 au 12 juin 2018*

Commune de Gometz-le-Châtel.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 28 mai 2016 au 4 juin 2016*

Commune de Leuville-sur-Orge (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 28 mai 2016 au 10 juin 2016*

Commune de Baulne (1).

**DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS***Inondations et coulées de boue du 6 juin 2018*

Commune de Bondy (1).

*Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2018*

Commune de Saint-Denis.

#### **DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE**

*Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2018*

Commune de Viarmes (2).

#### **ANNEXE II**

#### **Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

#### **DÉPARTEMENT DE L' AISNE**

*Inondations et coulées de boue  
du 23 mai 2018 au 24 mai 2018*

Commune de Vénérolles.

#### **DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Inondations et coulées de boue du 6 août 2018*

Commune de Grave (La).

#### **DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues  
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Communes de Cap-d'Ail, Menton, Roquebrune-Cap-Martin.

*Inondations et coulées de boue du 30 octobre 2018 au 1<sup>er</sup> novembre 2018*

Commune de Castagniers.

#### **DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

*Vents cycloniques du 3 juillet 2018*

Communes de Gardie, Plaigne.

*Vents cycloniques du 16 juillet 2018*

Commune de Salles-sur-l'Hers.

*Vents cycloniques du 7 août 2018*

Commune de Montréal.

#### **DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

*Vents cycloniques du 23 novembre 2018*

Commune de Sausset-les-Pins.

#### **DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**

*Inondations et coulées de boue  
du 28 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Commune d'Olmeto.

*Inondations et coulées de boue du 29 octobre 2018*

Commune de Sartène.

*Inondations et coulées de boue  
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Communes d'Albitreccia, Pietrosella, Zicavo.



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues  
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Commune d'Île-Rousse (L').

*Inondations et coulées de boue  
du 11 octobre 2018 au 12 octobre 2018*

Commune de Carpineto.

*Inondations et coulées de boue  
du 28 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Commune de Morosaglia.

*Inondations et coulées de boue  
du 28 octobre 2018 au 31 octobre 2018*

Commune de Cervione.

*Inondations et coulées de boue du 29 octobre 2018*

Communes de Poggio-Mezzana, Solaro.

*Inondations et coulées de boue  
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Communes de Bastia, Biguglia, Borgo, Furiani, Loreto-di-Casinca, Lugo-di-Nazza, San-Giuliano, Tallone, Ventiseri.

*Inondations et coulées de boue  
du 3 novembre 2018 au 4 novembre 2018*

Commune d'Olmo.

*Inondations et coulées de boue  
du 4 novembre 2018 au 5 novembre 2018*

Commune de Biguglia.

*Vents cycloniques du 29 octobre 2018*

Communes d'Aléria, Carcheto-Brustico, Linguizzetta, Poggio-Mezzana.

*Vents cycloniques  
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Communes de Biguglia, Campana, Lugo-di-Nazza, Luri, Quercitello, Tallone, Ventiseri.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 19 juillet 2017 au 20 juillet 2017*

Commune de Saint-Lys.

**DÉPARTEMENT DU GERS**

*Inondations et coulées de boue  
du 27 mai 2018 au 31 mai 2018*

Commune de Saint-Orens.

*Inondations et coulées de boue  
du 2 juin 2018 au 4 juin 2018*

Commune de Bazian.

**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 10 janvier 2017 au 15 février 2017*

Commune de Mérignac.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 juin 2017*

Commune de Mérignac.

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Commune de Saint-Sorlin-de-Morestel.

**DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**

*Inondations et coulées de boue  
du 30 mai 2018 au 31 mai 2018*

Commune de Sainte-Gemme-Martailiac.

**DÉPARTEMENT DE LA MARNE**

*Inondations et coulées de boue du 5 juin 2018*

Commune de Vauchamps.

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE**

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 5 janvier 2018 au 9 janvier 2018*

Commune de Thionville.

**DÉPARTEMENT DE L'OISE**

*Inondations et coulées de boue du 28 mai 2018*

Commune de Croutoy.

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 9 janvier 2018 au 22 janvier 2018*

Commune de Balansun.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 13 juin 2018*

Commune de Villelongue.

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

*Inondations et coulées de boue  
du 14 octobre 2018 au 16 octobre 2018*

Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans.

**DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2018*

Commune de Wahlbach.

**DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE***Inondations et coulées de boue du 8 juin 2018*

Commune de Saint-Point.

**DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 2 juin 2018*

Commune d'Asques.

*Inondations et coulées de boue  
du 2 juin 2018 au 3 juin 2018*

Commune de Maubec.

**DÉPARTEMENT DU VAR***Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues  
du 9 octobre 2018 au 11 octobre 2018*

Commune de Sainte-Maxime.

*Inondations et coulées de boue du 10 octobre 2018*

Communes de Saint-Tropez, Toulon.

*Inondations et coulées de boue du 30 octobre 2018 au 1<sup>er</sup> novembre 2018*

Commune de Régusse.

**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE***Inondations et coulées de boue du 11 août 2018 au 13 août 2018*

Commune de Lioux.

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2018*

Commune de Saint-Pantaléon.

*Séismes du 8 août 2017*

Commune de Pernes-les-Fontaines.

**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE***Inondations et coulées de boue  
du 28 mai 2016 au 30 mai 2016*

Commune de Naintré.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 28 mai 2016 au 30 mai 2016*

Commune de Naintré.

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE***Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 28 mai 2016 au 30 mai 2016*

Commune de Voisines.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 31 mai 2016 au 4 juin 2016*

Commune de Vézennes.

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 28 mai 2016 au 5 juin 2016*

Commune de Montgeron.

*Inondations par remontée de nappe naturelle du 30 mai 2016 au 31 mai 2016*

Commune de Saint-Sulpice-de-Favières.

**DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE**

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 22 mai 2016 au 3 juin 2016*

Commune de Villecresnes.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 23 mai 2016 au 15 juin 2016*

Commune de Marolles-en-Brie.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 31 mai 2016 au 6 juin 2016*

Commune de Valenton.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 5 juin 2016*

Commune de Joinville-le-Pont.